



Feuillet 2024 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	36
Date de la convocation	11/06/2024
Certifié exécutoire le	18/06/2024
Date d'affichage	20/06/2024
Envoyé en préfecture le	20/06/2024

Le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET

TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, , COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : ENSERGUEIX Jean-François.

EXCUSES : BORT Jean-Pierre (représenté), BOUCHOT Estelle (représentée), COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), DEGERY Sylvie (donne procuration à TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), LAURENT André, LELIEVRE Carla, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à TAVERT Gérard).

Secrétaire : Pierre PEYRAMAURE.

70-2024 EMPRUNT Crédit Relais « Taguet ».

Suite à la consultation de plusieurs banques pour contracter un crédit relais de 320 000 €,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à, 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- de contracter un crédit relais de 320 000 €
- de retenir la proposition du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :
 - Durée : 24 mois
 - Périodicité de remboursement des intérêts annuels
 - Taux : 3.60 %
 - Frais de gestion 320 €
 - Amortissement in fine avec intérêts perçus à terme échu.
- autorise le Président à signer ce contrat et ses avenants.

Fait à Treignac le 19/06/2024
Le Président, Philippe JENTY

